



TENDANCES REGIONALES

En 2024, ce sont près de 17 000 ha de vigne répartis sur 10 départements de la région qui ont été surveillés avec l'accompagnement de FREDON AURA, le soutien de l'Etat et la participation des professionnels. Cette année encore, la surveillance de la Flavescence dorée a concerné plus d'un tiers de la surface total du vignoble d'Auvergne-Rhône-Alpes. Ce millésime, marqué par une forte pluviométrie, n'a pas facilité le travail de terrain, malgré une expression des jaunisses globalement en baisse par rapport à 2023.

Les 5 400 analyses réalisées sur la région ont permis d'identifier un peu plus de 1400 parcelles nouvellement contaminées par la Flavescence dorée.

Cette année, 6 parcelles sont fortement contaminées et nécessitent un arrachage total. Au total, 20 communes sont nouvellement détectées contaminées FD, sur l'ensemble de la région.

Les 3 piliers de la lutte

Actuellement, il n'existe pas de méthode pour soigner la plante malade. Pour limiter la diffusion de la maladie et espérer éradiquer les foyers, la lutte collective est indispensable. Elle repose sur 3 piliers :

- La lutte insecticide contre l'insecte vecteur en été pour éviter qu'il ne contamine de nouveaux ceps.
- La détection des ceps contaminés lors des prospections automnales et leur arrachage durant l'hiver.
- La surveillance du matériel de multiplication végétale

BILAN 2024 Flavescence dorée

Chiffres clés

Surface prospectée	16 883 Ha
Nombre de ceps symptomatiques	44 913
Dont Nombre de ceps contaminés FD	25 694
Nombre de parcelles contaminées FD	2 612
Surfaces contaminées FD	1 517 ha

Rappel

L'arrachage des ceps contaminés doit être effectué **avant le 31 mars 2024**, c'est-à-dire avant le redémarrage de la végétation et l'éclosion des larves de la cicadelle vectrice (*Scaphoideus titanus*).

Cet arrachage doit être correctement réalisé. Couper ou casser les ceps au niveau du sol n'est pas suffisant car un certain nombre de porte-greffes vont émettre des rejets. Le porte-greffe étant porteur sain de la maladie, il n'exprimera pas les symptômes mais restera contaminant pour les ceps voisins.

01



Bilan de l'Ain

En 2024, la surveillance s'est déroulée du 27/08 au 17/10, 214 hectares ont été prospectés.

2027 ceps symptomatiques ont été observés et ont engendré 286 échantillons pour déterminer le type de jaunisse.

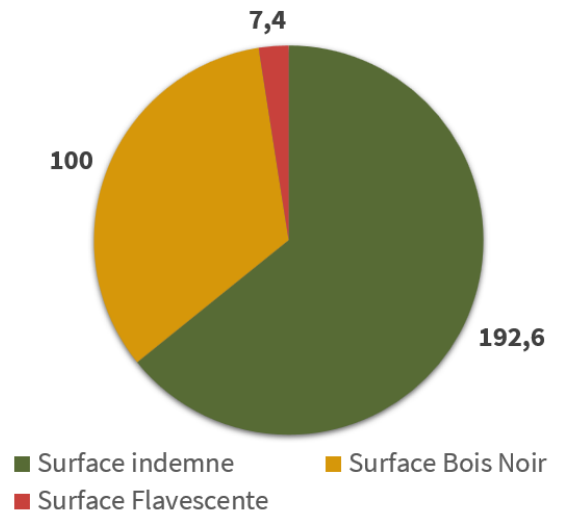
Parmi les parcelles symptomatiques, 17 sont contaminées par la Flavescence dorée, pour un total de 276 ceps.

Aucune parcelle ne dépasse 20% de contamination sur le département de l'Ain en 2024.

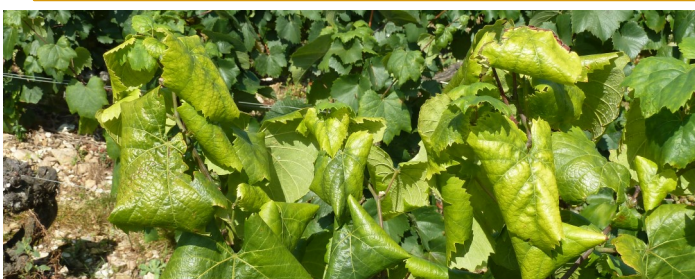
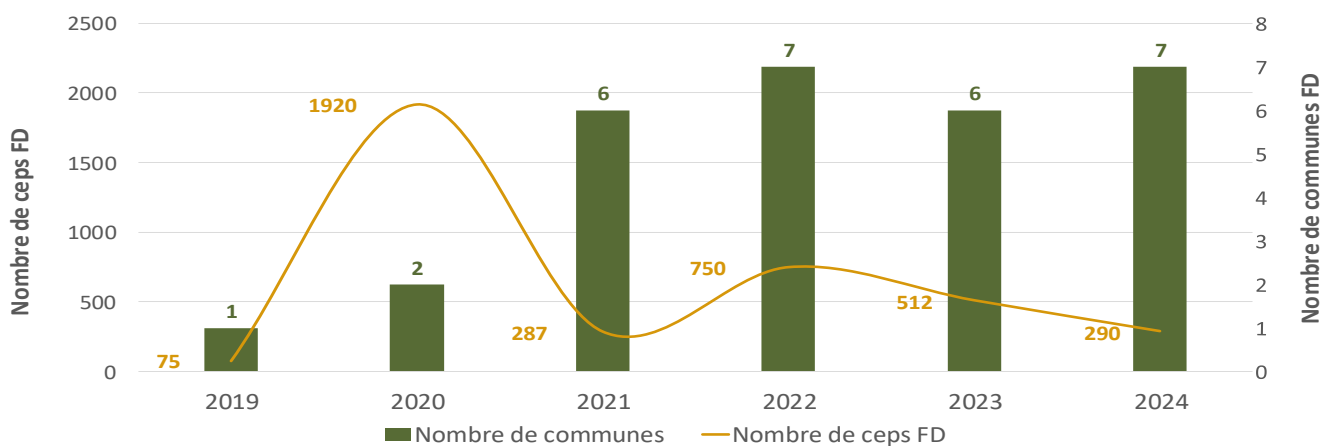
Evolution du secteur

Un nouveau secteur flavescent a été détecté dans la zone Belley. Deux parcelles contaminées par la Flavescence ont été vues, l'une sur la commune de Ceyzerieux, l'autre sur celle de Vongnes. Un effort important de prospection a été réalisé dans le secteur alentours, à la fois en zone obligatoire et en zone exempte, grâce à l'initiative du Syndicat. Ces surveillances ont permis d'identifier de nombreux ceps Bois noir, les arrachages seront importants afin de garantir de bonnes prospections en 2025.

Répartition des surfaces confirmées selon les résultats d'analyses (en ha)



Flavescence dorée dans l'Ain: Evolution du nombre de ceps et de communes contaminées depuis 2019



FREDON AURA - Siege social
02, allée du Lazio
69800 SAINT-PIERRE



tel : 04 37 43 40 70
fax : 04 37 43 40 75



contact@fredon-aura.fr
www.fredon.fr/aura